

Sujet : Re: Demande de communication

De : "David Kaiser (CCSMTL)" <david.kaiser.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Date : 2022-05-31, 11:09

Pour : Michel R <mirheault@videotron.ca>, Louis-François Tétreault (CCSMTL) <louis-francois.tetreault.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Bonjour Monsieur Rheault,

Depuis plus de 10 ans, la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) se préoccupe du bruit environnemental et des impacts sur la santé de la population qu'il peut occasionner. Nous avons réalisé plusieurs études qui ont permis de connaître le niveau d'exposition au bruit environnemental dans les secteurs résidentiels ainsi que les sources de bruit qui dérangent la population et qui pourraient entraîner des impacts négatifs sur la santé. Vous trouverez en pièce jointe une synthèse de nos études sur le bruit et la santé.

Lors de votre envoi du 27 mai, vous nous avez transmis les résultats de modélisations acoustiques ainsi que les niveaux mesurés à proximité de l'autoroute 20 (Autoroute 20 ville de Beaconsfield Étude de pollution 2010). Nous constatons que les niveaux sonores (modélisés et mesurés) dans la zone résidentielle au sud de l'autoroute 20 sont supérieurs à ceux reconnus par l'Organisation mondiale de la santé, l'Institut national de santé publique du Québec et la Direction régionale de santé publique de Montréal, comme ayant des effets négatifs sur la santé de la population notamment une augmentation du risque d'incidents cardiovasculaires, la gêne et la perturbation du sommeil. La section Nord, de l'autoroute, bien que plus éloignée, semble également présenter des niveaux problématiques.

Plus généralement, il est reconnu que de résider à moins de 150 m d'une autoroute ou d'une voie de circulation importante sans mesure d'atténuation, engendre des effets néfastes pour la santé (gêne, asthme, incidents cardiovasculaires, cancer, etc.). Ceux-ci étant principalement attribuables aux polluants de l'air et au bruit émis par les véhicules motorisés. La réduction à la source des émissions de bruit et polluants de l'air reste la stratégie préconisée par DRSP pour favoriser la santé de la population montréalaise. Toutefois, tel que décrit dans son avis de 2017, la DRSP recommande également de ne pas construire de nouvelles résidences à moins de 150 m d'une autoroute et de considérer l'implantation de mesures de mitigation efficaces (ex. écrans) pour les bâtiments à usages sensibles se trouvant déjà à 150 m d'une autoroute.

Salutations,
david

David Kaiser (il/lui)

Chef médical

Secteur Environnements urbains et santé des populations

Direction régionale de santé publique

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Pavillon JA De Sève

1560, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H2L 4M1

Courriel : david.kaiser.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

www.dsp.santemontreal.qc.ca

ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca